



Foire aux greniers

Jeudi 14 mai 2026

Parc de l'édit – Courseulles sur mer

< Règlement intérieur >

La participation à la « Foire aux greniers » implique l'acceptation par chaque participant du règlement :

Article 1 : La « Foire aux greniers » aura lieu le Jeudi 14 mai de 6h à 17h. Elle se déroulera sur le Parc de l'édit à Courseulles et les sentiers alentours.

Article 2 : La « Foire aux greniers » s'adresse, en premier lieu, aux particuliers qui ne pourront vendre que des objets personnels, usagés et d'occasion. **Les organisateurs se réserve le droit d'accepter ou on des exposants alimentaires.**

Article 3 : Les emplacements sont d'une longueur de 3m minimum (profondeur 4,5m) et les droits d'emplacement sont fixés à 5€ le mètre linéaire. Possibilité de laisser un véhicule sur l'emplacement suivant les conditions ci-après :

voiture : 5m minimum

voiture + remorque : 7m minimum

camion/utilitaire : 7m minimum

Article 4 : L'attribution des emplacements se fait par les organisateurs. L'affectation est définitive pour toute la journée.

Article 5 : L'installation du stand devra respecter le métrage réservé et l'emplacement désigné.

Article 6 : Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 7 : **Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir et de ramasser tous leurs déchets.**

Article 8 : L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

Toute infraction peut conduire les organisateurs à prononcer l'exclusion de l'exposant sans recours.

Renseignements : 06 65 76 48 45 ou rsgc14470@gmail.com